



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00713

Numéro SIREN : 306 590 233

Nom ou dénomination : A.M.S.V.

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2015 sous le numéro de dépôt A2015/007975

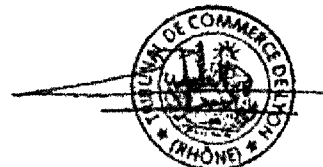
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 7575
LYON

Dénomination : A.M.S.V.
Adresse : rue Des Bruyères Zone Artisanale De Mariage 69330
Pusignan -FRANCE-

n° de gestion : 1976B00713
n° d'identification : 306 590 233

n° de dépôt : A2015/007975
Date du dépôt : 23/03/2015

Pièce : Procès-verbal du conseil de surveillance du
18/02/2015



4584028

4584028

A . M . S . V .

**Société Anonyme régie par les articles L.225-57 à L.225-93
du Code de Commerce au capital de 350 000 Euros**

**Siège social :
Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN
306 590 233 R.C.S. LYON**



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 18 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze et le dix-huit Février à dix-sept heures quarante-cinq, les Membres du Conseil de surveillance de la Société Anonyme « A.M.S.V », au capital de trois cent cinquante mille Euros, dont le Siège est à PUSIGNAN (69330) ZA de Mariage, rue des Bruyères, se sont réunis au domicile du Président du Conseil de surveillance Monsieur Robert VIGREUX à LYON (69003) 50 rue Etienne Richerand, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du même jour.

Etaient présents :

- ✚ Monsieur Georges VIGREUX, Président,
- ✚ Madame Lise LABATY, Vice-présidente,
- ✚ Madame Michelle BROCARD.

Assiste en outre à la séance :

- ✚ Monsieur Marc LABATY, Président du Directoire,
- ✚ Monsieur Christian BROCARD, Directeur Général.

Tous les Membres du Conseil de surveillance étant physiquement présents ou représentés, le Conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Georges VIGREUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de surveillance et rappelle l'ordre du jour :

- ✚ Démission du Président du Directoire,
- ✚ Nomination d'un nouveau Président du Directoire,
- ✚ Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- ✚ Pouvoirs pour formalités.

.../...

Monsieur Georges VIGREUX expose au Conseil de surveillance le projet de restructuration de l'organe dirigeante de la société du fait de la démission de Monsieur Marc LABATY de ses fonctions de Président du Directoire, ce dernier souhaitant, en effet, réduire progressivement ses activités :

Monsieur Christian BROCARD, actuellement Directeur Général, serait désigné Président du Directoire, ce qui nécessite en conséquence sa démission de ses fonctions de Directeur Général.

NOMINATION DU DIRECTOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance fixe à deux Membres le Directoire et nomme à l'unanimité en qualité de Membres du Directoire pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à la réunion du Conseil de surveillance qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2016** :

en qualité de Président du Directoire :

Monsieur Christian BROCARD

demeurant à GENAS (69740) 10, rue François Villon,

en remplacement de Monsieur Marc LABATY, démissionnaire.

en qualité de Directeur Général :

Monsieur Marc LABATY

demeurant à CALUIRE-ET-CUIRE (69300) 23, cours Aristide Briand.

en remplacement de Monsieur Christian BROCARD, démissionnaire.

Monsieur Christian BROCARD et Monsieur Marc LABATY, présents à la séance, déclarent chacun pour ce qui le concerne, accepter le mandat qui vient de lui être conféré.

Ils déclarent, en outre qu'ils satisfont à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de Membre du Directoire, Directeur Général Unique ou Président du Conseil d'administration de Société Anonyme, qu'une même personne peut accepter et qu'ils ne sont pas frappés de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur.

.../...

.../...

A ce titre et conformément à la loi, ils représenteront la société dans ses rapports avec les tiers et auront à cet effet les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qu'ils ne pourront donner au nom de la société sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil de surveillance dans les conditions légales et réglementaires et sauf les autres exceptions légales.

...

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que le Président et un Membre du Conseil de surveillance ont signé, après lecture faite.

Georges VIGREUX

Président du CS.



Michelle BROCARD

Membre du CS

